



Note d'information
**ACCOMPAGNEMENT DE 24 HEURES À LA
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (V.A.E.)**
Éducateur Spécialisé (DEES)

*Informations sur les étapes de la VAE, les conditions d'éligibilité et les démarches à engager pour les diplômés relevant du Ministère de l'Éducation Nationale :
<https://www.ac-bordeaux.fr/validation-des-acquis-et-de-l-experience-121696>*

La validation des acquis de l'expérience est une démarche volontaire et personnelle. Le dispositif de V.A.E. s'adresse aux personnes qui peuvent justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée, bénévole, syndicale, d'un mandat électoral ou d'une fonction élective locale en rapport direct avec le contenu du titre ou diplôme visé. La durée totale d'activité cumulée exigée est de 1 an en équivalent temps plein. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant le dépôt de la demande. Il n'y a pas de condition liée à l'âge ou à la possession de diplôme.

Des informations sur la démarche d'engagement d'une VAE sont disponibles sur la fiche d'information sur la procédure d'engagement d'une VAE pour les diplômés Moniteur Éducateur et Éducateur Spécialisé accessible sur notre site www.cef-bergerac.org. La personne qui a déposé une demande de VAE (livret 1) est informée par courrier de la recevabilité ou non de sa demande. Dans l'hypothèse positive de recevabilité, le courrier précise la suite du processus de VAE, à savoir la production d'un dossier professionnel écrit appelé livret 2 de présentation des acquis de l'expérience, dossier qui sera en dernière étape à soutenir oralement un jury VAE.

L'accompagnement à la VAE a pour objectif d'accompagner les personnes ayant la recevabilité VAE Éducateur Spécialisé à écrire leur livret 2 et à préparer l'épreuve orale devant le jury.

Public concerné et prérequis

Toute personne qui répond aux conditions d'éligibilité à une démarche de VAE et qui a obtenu la recevabilité du Rectorat suite au dépôt du livret 1 de demande de VAE visant le diplôme d'Éducateur Spécialisé. Il n'y a pas de condition liée à l'âge ou à la possession de diplôme.

Inscription et accès à l'accompagnement

La pré-inscription à l'accompagnement de 24 heures à la VAE Éducateur Spécialisé se réalise en ligne sur notre site www.cef-bergerac.org. Pour la session 2022, la période d'ouverture aux pré-inscriptions est entre le lundi 25 octobre 2021 et le vendredi 14 janvier 2022. Dans les quinze jours au plus tard suivant la pré-inscription en ligne, la personne candidate à la VAE transmet au Ce.F les informations et documents indiqués au paragraphe "Documents et pièces à fournir pour l'inscription" et non fournis au moment de la pré-inscription en ligne. Le dossier d'inscription est complet lorsque toutes les pièces demandées ont été fournies.

Le délai entre l'inscription confirmée et le début de l'accompagnement est dépendant de la date de pré-inscription en ligne et de la transmission par le candidat de l'ensemble des pièces demandées. Il est généralement de 2 à 3 mois.

L'accompagnement de 24 heures à la VAE Éducateur Spécialisé est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments du Ce.F sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Le responsable VAE et le référent handicap sont garants de l'accueil et de l'adaptation des parcours d'accompagnement, de la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).





Objectifs généraux

L'accompagnement à la VAE a pour objet d'aider le candidat à :

- analyser son parcours expérientiel par l'identification des activités réalisées et des compétences mises en œuvre,
- faire le lien avec le référentiel professionnel du diplôme d'Éducateur Spécialisé,
- traduire son expérience dans le livret 2 de présentation des acquis,
- préparer l'épreuve orale devant le jury certificateur.

Organisation, contenus et calendrier

Les 24 heures d'accompagnement, dont 16 heures individualisées, sont constituées de séances d'une durée variant de 1 heure 30 pour les suivis individuels à 3 heures pour les séances collectives. Les séances d'accompagnement sont planifiées sur 9 mois, de février à octobre, en cohérence avec les périodes de dépôt du livret 2 et les calendriers des sessions de jury organisées par les services du Rectorat de Bordeaux.

| Intitulé | Objectif | Modalité et Volume | Calendrier prévisionnel 2022 |
|---|---|---|---|
| Les étapes et outils de la VAE | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présenter le référentiel professionnel, les liens entre les référentiels Fonctions/Activités et compétences. ➤ Faciliter l'appréhension du livret 2 par l'analyse de sa structuration et de son contenu. ➤ Rappeler les règles de la communication écrite et apporter des conseils pour la mise en forme du livret 2. | <p>séance collective</p> <p>2 heures 30</p> | Lundi 14 février, de 14 heures à 16 heures 30. |
| Suivis individuels | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amener le candidat à questionner et analyser son expérience afin de l'aider à faire le choix des activités et situations vécues révélatrices d'acquisition de compétences. ➤ Apporter au candidat des outils et conseils méthodologiques. ➤ Faire avec le candidat l'analyse et la critique des écrits produits et donner avis et conseils. | <p>Entretien individuel</p> <p>15 heures</p> <p>(10 x 1 h 30)</p> | <p>Entre le Lundi 21 février et le Vendredi 2 septembre.</p> <p><i>Le planning des suivis individuels sera communiqué au candidat au plus tard 1 mois avant la date du premier suivi.</i></p> |
| Élaboration et finalisation du livret 2 | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rappeler les attendus de présentation du livret 2. ➤ Permettre au candidat de confronter ces attendus à l'état d'avancée de son livret 2. ➤ Conseiller le candidat dans la mise en forme et la présentation finale de son livret 2. ➤ Permettre au candidat de profiter des moyens et outils mis à sa disposition (salles de travail, salle informatique connectée, espace documentaire, responsable VAE, ...) | <p>Séance collective</p> <p>2 heures 30</p> | Mardi 05 juillet, de 14 heures à 16 heures 30. |
| Préparation de l'épreuve orale | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préciser le rôle et les attributions dévolus au jury certificateur et le cadre organisationnel mis en œuvre au regard des objectifs de l'épreuve. ➤ Rappeler les règles et les techniques de l'entretien oral. ➤ Préparer l'entretien avec le jury ➤ Réaliser puis commenter et analyser collectivement des simulations orales. | <p>Séance collective</p> <p>3 heures</p> | Mardi 20 septembre, de 14 heures à 17 heures. |
| Simulation de l'épreuve orale | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre le candidat dans des conditions proches de celles de l'épreuve orale face au jury certificateur. ➤ Permettre au candidat de se situer dans la gestion du stress, du temps, dans sa capacité au dialogue et à argumenter devant un jury. ➤ Analyser la prestation orale. | <p>Entretien individuel</p> <p>1 heure</p> | <p>Entre le Lundi 17 et le Vendredi 21 octobre.</p> <p><i>Le jour et l'horaire de passage seront communiqués au candidat début septembre.</i></p> |





Méthodes et outils mobilisés

Formation mixte en présentiel et distanciel.

Suivi individuel avec accompagnateur(trice) VAE dédié(e) (65 % de l'accompagnement) et séances collectives en effectif réduit (4 à 8 participants).

Apports d'outils et conseils méthodologiques.

Technique de l'Analyse des pratiques cliniques et de l'entretien d'explicitation.

Travail interactif sur le partage d'expérience et l'étude de situations professionnelles.

Mise en situation (simulation d'entretien).

Accompagnement à distance inter-séances (mail/téléphone).

Intervenants pressentis

Les séances individuelles et collectives de l'accompagnement sont assurées par des formateurs et professionnels expérimentés qui connaissent et maîtrisent le référentiel du diplôme, les techniques d'accompagnement et de guidance, les réalités du métier et des terrains d'exercice professionnel, et participent au jury VAE de Nouvelle Aquitaine : responsable VAE, éducateur spécialisé, chef de service et cadre intermédiaire, cadre de direction, psycho-sociologue, ...

Dispenses et allègements

Sans objet.

Modalités d'évaluation

La dimension clinique et la grande individualisation du parcours d'accompagnement (plus de 65 % du temps en suivi individuel) permettent d'adapter et d'ajuster en permanence l'accompagnement du candidat, d'adapter le rythme et la dynamique du parcours et de moduler les attendus de production tout au long de l'accompagnement en tenant compte des contraintes et situations personnelles et professionnelles du(de la) candidat(e), et d'assurer ainsi un suivi et une évaluation fine et régulière de l'appropriation des apports et des contenus des échanges, de l'avancée du travail de production du livret 2.

Validation

Une attestation de suivi de formation, totale ou partielle selon l'assiduité, est délivrée à l'issue de l'accompagnement.

Taux de validation

Le jury VAE décide d'une validation totale (validation de tous les domaines/blocs de compétence), d'une validation partielle (validation de certains domaines/blocs de compétences) ou d'une non validation (aucun domaines/blocs de compétence validé). Dans le cas d'une validation partielle, les domaines/blocs de compétence validés le sont à vie.

Le taux de validation totale à la session de jury VAE Éducateur Spécialisé de mars 2021 des candidats accompagnés par le Ce.F est de 73 % (58 % tous candidats confondus).





Coût et financement

| | |
|--------------------------------|------------|
| Frais de dossier | 40 €uros |
| Frais pédagogiques | 1656 €uros |
| Coût total de l'accompagnement | 1696 €uros |

Les possibilités de financement varient selon le statut du candidat : plan de formation de l'établissement, Compte Personnel de Formation, aide individuelle de formation (A.I.F.) du Conseil Régional, aide au financement de la VAE de Pôle Emploi, aide individualisée de l'AGEFIPH, autofinancement partiel ou total.

Selon votre statut et le type de financement envisagé, il est recommandé de vous rapprocher de votre employeur ou de l'OPCO de l'établissement, de votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi pour avoir toutes les précisions nécessaires.

À noter :

L'accompagnement à la VAE peut être financé avec votre Compte Personnel Formation (CPF)



Documents et pièces à fournir pour l'inscription

- 1 photo d'identité récente.
- 2 timbres postaux autocollants au tarif en vigueur (20 gr).
- la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité.
- la photocopie de la notification de recevabilité
- la photocopie de la notification des résultats pour les candidats déjà passés devant un jury V.A.E.
- un chèque de 40 €uros à l'ordre du Ce.F pour les frais de dossier.
- selon le financement :
 - une attestation/un justificatif de votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi de l'attribution d'une aide financière de Pôle Emploi, de la Région ou de l'AGEFIPH,
 - un courrier de l'employeur ou de son OPCO indiquant la prise en charge,
 - un chèque du montant de l'autofinancement (possibilité d'un échéancier de paiement sous condition de demande),
 - ...

Personnes-contact

Delphine TRABALZINI, Assistante de formation,
05.53.22.23.06. delphine.trabalzini@johnbost.fr

Michel DULONG, Responsable du Pôle des Formations Qualifiantes et Professionnelles Continues
05.53.22.12.50. michel.dulong@johnbost.fr

